

7 **PROCÈS- VERBAL d'une séance ordinaire** du comité consultatif des services aux élèves handicapés
 8 et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (**CCSEHDAA**) tenue le lundi 9 mars 2020 à
 9 19 h, dans la salle 203, au siège social de la Commission scolaire de Laval sise au 955, boulevard Saint-
 10 Martin Ouest, Laval H7S 1M5.

11
 12 Liste des présences :

Membres parents			
BOUCHARD	Isabelle	Présidence	Présence
ROUSSEAU	Mélanie	Vice-présidence	Présence
DARVEAU	Audrey	Secrétariat exécutif + repr. à l'EXCP	Présence
POUPART	Anne-Catherine	Trésorerie	Présence
LACOMBE	Véronique	Représentante au Comité de parents	Présence
NZENGUE	Bélanda	Représentante au Comité de parents	Présence
FOURNIER	Kim	Membre parent	Présence
LABRECQUE	Véronique	Membre parent	Présence
DESROCHES	Julie	Membre parent	Absence motivée
POULIN	Alexandre	Membre parent	Présence
ZIANE	Nassima	Membre parent	Absence motivée
Membres CSDL			
ARSENAULT	André	Représentant du personnel enseignant - SERL	Présence
CONTANT	Martin	Représentant - personnel soutien - SLESS-CSQ	Présence
COSSETTE	Geneviève	Représentant du personnel professionnel	Présence
DESROSIERS	Jean-Sébastien	Directeur des Services éducatifs - SÉ	Présence
FILIATRAULT	Pascal	Directeur adjoint - Services éducatifs - SÉ	Présence
LESAGE	Sylvie	Représentante des directions d'établissement	Présence

13
 14
 15
 16
 17

18 Liste des présences-Suite :

Substituts:			
NEUMANN	Maria	Substitut - no 1	Présence
ABI NADER	Claudia	Substitut - no 2	
GUIDO	Sophia	Substitut - no 3	Présence
LACAS	Isabelle	Substitut - no 4	
BLANCHET	Nathalie	Substitut - no 5	Absence motivée
RICARD	Julie	Substitut - no 6	
Présences:	INVITÉS		
Ducharme	Mélanie		Présence

19

20

21

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;

22

Isabelle Bouchard constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 11.

23

24

2. Questions du public;

25

26

Un parent dépose au CCSEHDAA une série de questions relatives au passage d'un niveau vers un autre. L'ensemble des questions sont notées. Monsieur DesRosiers rappelle à tout que le rôle de ce comité n'est pas de répondre à des questions d'ordre personnel qui concernent un enfant en particulier. La mission, le mandat et la fonction du CCSEHDAA sont bien établis dans la loi.

31

32

Monsieur DesRosiers informe le parent qu'un membre de son équipe assurera le suivi aux différentes questions. **SUIVI**

33

34

Lettre anonyme : Monsieur DesRosiers revient sur les rôles et mandats du CCSEHDAA. La lettre qui a été envoyée aux membres représente une situation personnelle et il ne revient pas au comité de traiter de celle-ci. Il précise que ce dossier a été traité par d'autres instances. Un débat a lieu, notamment sur le fait que l'adresse courriels des membres du CCSEHDAA ait été utilisé pour faire circuler celle-ci. Dorénavant, le canal de transmission demeurera la présidente.

39

40

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

41

Il est proposé par Alexandre Poulin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

42

43

CCSEDHAA 2020-03-09-001

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

45

Il est proposé par Mélanie Rousseau d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier, tel que présenté.

46

47

48

CCSEDHAA 2020-03-09-002

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

49 **5. Suivi au procès-verbal du 13 janvier 2020;**
50 Ligne 32 : partenaire : Selon la LIP, la participation aux séances d'un partenaire doit être
51 approuvée par le conseil des commissaires. Comme celui-ci a été aboli, le pouvoir revient à la
52 direction générale. Il faut donc consulter tous les partenaires afin de voir lesquels seraient
53 intéressés.

54
55 Il est proposé par Alexandre Poulin de lancer un avis général afin de connaître l'intérêt d'un
56 partenaire.

57
58 **CCSEDHAA 2020-03-09-003** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

59 Monsieur DesRosiers et son équipe assureront ce suivi pour la rencontre de mai. Une sélection
60 devra être faite, et le DG devra l'approuver. **SUIVI**

61
62 Il faudra vérifier dans les règles de régie interne si ce partenaire aura droit de vote, et modifier les
63 règles si cela est possible.

64
65 Ligne 51 :RRI : Dossier à suivre et, après que la L-40 aura été décortiquée, il faudra s'ajuster. Cet
66 objectif pour 2020-2021 sera inséré dans le rapport annuel. **SUIVI**

67
68 Ligne 61 : Le document a été envoyé.

69
70 Ligne 79 : Le suivi a été fait par M. Fournier du transport.

71 Certains parents se questionnent par rapport à leur rôle au sein du comité CSEHDAA. Comme ils
72 sont parents, il est normal qu'on ait des questionnements qui concernent notre enfant. Est-ce qu'il
73 serait possible d'élargir la situation vécue pour nos enfants, à l'ensemble des élèves de la CS.

74
75 Monsieur DesRosiers invitera madame Duval à la prochaine rencontre afin de préciser les rôles
76 et responsabilités du CCS, selon la LIP. Ceci permettra d'éviter les ambiguïtés, et d'éviter les
77 divergences d'opinions, ou les mauvaises perceptions. **SUIVI**

78
79 Lignes 87 et 93 : Les points du comité persévérance et du comité directeur CREBP sont à l'ordre
80 du jour

81 Ligne 109 : le document a été acheminé par courriel.

82
83 **6. Présentation des bulletins avec matières modifiés;**
84 La présentation est faite par Mélanie Ducharme et sera acheminée par courriel. **SUIVI**

85
86 À l'aide d'un document PPT, madame Ducharme précise que ce sont les matières qui sont
87 modifiées et non le bulletin. I

88
89 Un membre demande si les notes sont modifiées. Madame Ducharme explique que ce ne sont
90 pas les notes qui sont modifiées, mais plutôt les attentes (exemple : moins de questions, aide
91 significative de la part de l'enseignant, retrait de certains contenus, etc.).

92
93 Un membre demande si toutes les matières doivent être évaluées à chaque étape. Chaque
94 année, le ministère fait parvenir le guide de la sanction aux directions d'établissement. Ce guide

95 vient baliser l'évaluation. Par exemple, certaines matières comme celles à moins de 50 heures
96 par année n'ont pas à être évaluées à toutes les étapes. Pour les autres matières, au moins une
97 compétence doit être évaluée à chaque étape, à moins d'une situation particulière (ex. : élève
98 hospitalisé).

99
100 On ajoute qu'un élève pourrait avoir 1 matière modifiée sans que les autres le soient.

101
102 Concernant la différence entre l'adaptation et la modification, madame Ducharme explique que
103 l'adaptation (prévue au plan d'intervention) ne vient pas impacter le volet de la sanction
104 contrairement à la modification. D'ailleurs, la modification demeure une situation d'exception.

105
106 Des questions sont logées autour du plan d'intervention et de son application. Monsieur
107 DesRosiers précise qu'il appartient à la direction de coordonner les suivis aux plans d'intervention
108 et que toute l'équipe qui gravite autour de l'élève en est responsable. Il est tout à fait légitime
109 pour un parent de questionner l'équipe-école afin de bien comprendre comment les moyens
110 prévus au PI sont mis en place à l'école.

111
112 Un parent demande qui prend la décision de modifier le bulletin. Cette décision est prise par les
113 membres qui participent au PI. C'est là que les décisions se prennent. L'imposition est bien
114 difficile. Les membres doivent se questionner à savoir s'il est préférable pour l'élève d'avoir des
115 échecs répétés plutôt que des modifications. Madame Ducharme renomme que l'adaptation est
116 privilégiée avant la modification.

117
118 On se questionne sur la façon de noter les élèves. Le modèle 20%-20%-60% ne s'applique pas
119 pour les matières en modification. Donc les résultats de l'étape 1 et 2 ne comptent pas dans la
120 note finale. Le résultat de la 3e étape est inscrit comme note finale.

121
122 Madame Ducharme intervient au niveau du redoublement. Elle précise que ce n'est pas une
123 garantie de succès pour toutes les années suivantes. En fait, les recherches soutiennent le
124 contraire. À ce titre, le ministre de l'Éducation a placé un objectif en ce sens dans son plan
125 stratégique (diminuer le % d'élèves qui entrent au secondaire à l'âge de 13 ans). Sylvie Lesage
126 renchérit ne disant que même si la matière est enseignée une 2e fois, elle ne sera pas
127 nécessairement mieux comprise.

128
129 Un membre demande si le bulletin modifié est une orientation de la CS, ou bien une demande
130 du ministère.

131
132 Monsieur DesRosiers précise que la modification est une réalité qui se vit à travers toute la
133 province et que le but de la modification est de faire vivre des réussites aux élèves en regard de
134 leurs besoins et de leurs capacités.

135
136 Un membre du comité demande si, pour les élèves qui sont presque toujours en échec, les
137 classes de soutien à l'apprentissage pourraient être une meilleure option. Madame Ducharme
138 explique que cela peut faire partie des solutions proposées aux parents. On ajoute que chacun
139 des cas est traité de façon unique et que, pour l'entrée en classe spécialisée, un comité étudie la
140 situation.

141
142
143
144

- 145 **7. Présentation comité CREBP;**
146 Ce point est déjà à l'ordre du jour , au point 9.3
147
148 **8. Consultation sur le document Objectifs, principes, critères de répartition des ressources;**
149 Considérant qu'il n'y a plus de conseil des commissaires et que le délai est dépassé pour
150 soumettre des commentaires ou suggestions, ce point ne sera pas traité.
151
152 Il est proposé par Isabelle Bouchard de ne pas répondre à la consultation sur le document
153 « Objectifs, principes, critères de répartition des ressources » considérant que le délai est
154 dépassé et que le conseil des commissaires a été aboli par l'adoption du projet de Loi-40

155 **CCSEHDAA 2020-03-09-004**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

156
157 **9. Rapport des sous-comités :**
158

159 **9.1 Comité communication (conférences, site Web)**

160 Aucun commentaire, il n'y a pas eu de conférence.
161

162 **9.2 Comité du Prix Persévérance;**

163 La personne responsable de ce dossier au service des communications de la CS est
164 présentement absente. Ce qui a causé des délais. Une nouvelle personne est maintenant en
165 poste., le projet d'organiser une activité pour tous serait reportée à l'année prochaine. Pour
166 cette année, il pourrait y avoir un cadeau pour tous, au lieu qu'il y ait des cadeaux seulement
167 pour les gagnants. **SUIVI**

168
169 **9.3 Comité directeur (CREBP);**

170 Pasca Filiatrault, avec les membres du CREBP, a assisté à la dernière rencontre en janvier
171 dernier. La présentation leur a été faite et le sera aussi aux différents syndicats sous peu. Le
172 mandat qui a été donné est en lien avec la pénurie de personnel.
173

174 **9.4 Ententes extraterritoriales;**

175 Il n'y a eu aucune entente extraterritoriale depuis la dernière rencontre.
176

177 **10. Hommage aux bénévoles/coup de cœur CCSEHDAA;**

178 La soirée hommage aux bénévoles aura lieu le 23 avril prochain, à l'école Saint-Maxime. Les
179 invitations sont à venir.

180 Le CCSEHDAA devra déterminer le gagnant du prix coup de cœur. Pour ce faire, ils devront
181 transmettre le nom de la personne qui a su se démarquer depuis le début de l'année, par courriel
182 à Marie Josée Hébert, et ce, le plus rapidement possible. **SUIVI**

183
184 **11. Mot de la présidente;**

185 Isabelle Bouchard se doit de rappeler le mot d'ordre, soit le respect entre bénévoles et d'honorer
186 le droit de parole lorsque celui-ci est accordé. Tout le monde travaille pour le bien des enfants,
187 cela doit demeurer notre priorité.
188
189

190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217

218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240

12. Mot du commissaire parent EHDA;

Considérant que les postes des commissaires ont été abolis, ce point devra être retiré de l'ordre du jour.

13. Mot des représentants au comité de parents;

Il y a eu une session extraordinaire qui consistait à approuver le découpage fait afin d'établir les territoires, en vue des élections des 5 parents du nouveau Conseil d'Administration qui remplacera le conseil des commissaires. Le travail a vraiment été bien fait, de sorte que le nombre d'élèves est relativement équilibré pour chacun des nouveaux districts. Chacun de ces districts sera représenté par un parent élu. Les détails n'ont pas été déterminés quant à la façon dont se dérouleront lesdites élections.

Un membre demande comment était formé le conseil des commissaires avant par rapport au nouveau CA :

Le CC était formé de 12 commissaires, 1 présidente et de 4 commissaires parents.

Le nouveau CA sera formé de 5 parents provenant du comité de parents, 5 membres du personnel et 5 membres de la communauté, dont un qui devra avoir moins de 34 ans. Il y a d'autres critères qui pourront être transmis lors de la prochaine rencontre, la loi étant en étude actuellement. **SUIVI**

En séance ordinaire, il y a eu la consultation. Il a aussi été décidé de se désaffilier de la fédération des comités de parents du Québec. La raison principale étant une sortie médiatique de la FCPQ comme quoi l'ensemble des comités de parents étaient satisfaits de certaines modifications au projet de loi 40, alors que ce n'était pas du tout le cas.

14. Mot du directeur des Services éducatifs;

Il y aura une série de formation sur la loi 40, notamment une ce vendredi.

Le mois de l'autisme se tiendra en avril, le lancement sera fait le 23 mars prochain.

Plusieurs activités seront planifiées, un dépliant sera prêt ce vendredi et sera acheminée par Marie Josée à tous les membres du comité. **SUIVI**

Il y aura le lancement des journées pour les écoles lavalloises secondaires de demain. Le contenu abordé inclura un volet autant pour les élèves HDAA que pour la clientèle régulière.

Lors de la rencontre d'avril, Il y aura la présentation de la soirée d'information.

La présentation sera suivie d'un sondage pour les parents, les élèves et les intervenants.

15. Varia;

Aucun varia.

241 **16. Levée de l'assemblée.**

242

243 À 9 h 50, l'ordre du jour de cette séance étant épuisé, Isabelle Bouchard en propose la levée.

244 La prochaine rencontre est prévue le 6 avril 2020.

245

246 **CCSEDHAA 2020-03-09-005**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

247

248



249

250

251 _____
Audrey Darveau
252 Secrétaire exécutif

251 _____
Isabelle Bouchard
252 Présidente

253

254 Marie Josée Hébert (Secrétaire de la rencontre)